

Objet: Modification financement la Halle / Région - 2023\_015

**Séance du mardi 21 mars 2023**

**Membres en exercice : 14**

**Présents : 10**

**Votants: 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Date de la convocation: 15 mars 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD*

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

**Représentés:** Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Georgette TOUZY  
15/03/2023

**Absents:** Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement du projet de la Halle couverte qui permettra de remplacer l'ancien hôtel DELCAMP qui a brûlé lors d'un incendie passé car nous élaborons une demande auprès de La Région :

Le montant estimatif des travaux reste le même et s'élève à 343 160 € HT, soit :

- Travaux : 295 000 € HT
- Honoraires : 36 875 € HT
- Autres missions : 11 285 € HT

Le nouveau plan de financement sera le suivant :

- DETR, accord de 29.35 % sur la totalité du projet : 100 736 €
- FCS, Conseil départemental, accord de 14.57 % sur la totalité du projet : 50 000 €
- La Région ; demande de 17,48 % sur la totalité du projet : 60 000 €
- Autofinancement de 38.60 % : 132 424 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
- Accepte que Monsieur le Maire signe tout documents nécessaire à la réalisation du projet.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le  
et publication ou notification du



Le Maire,  
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,  
S. Gaillard